



Gustavia

Pour la promotion du brasseur d'air dans le **résidentiel** et le **tertiaire (hors hébergements de tourisme)** sur le territoire de Saint-Barthélemy, à compter du 1^{er} janvier 2024

Prime économies d'énergie résidentielle et tertiaire (hors hébergements de tourisme)

Produit MDE	Résidentiel	Tertiaire
Brasseur d'air	200 € /unité	100 € /unité



La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos [partenaires Agir Plus d'EDF](#) dont vous trouverez la liste sur le site [edf.gp](#)